



L'Observatoire Erasmus +

{notes}

La démocratisation d'Erasmus+

{ L'éditorial }

La mesure des indicateurs liés à la mobilité européenne et internationale temporaire est souvent problématique car les sources de données sont disparates, les définitions peuvent varier (mobilité encadrée, institutionnalisée vs mobilité libre), les frontières entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont marquées. Il nous est alors très difficile de connaître exactement le profil du public en mobilité temporaire sortant de France. Certaines études d'impact pilotées par l'Agence Erasmus + France sur les apprentis ou sur les demandeurs d'emploi ainsi qu'une exploitation de l'enquête Génération du Céreq ont fourni des premiers éléments importants pour caractériser la population partant en mobilité. Néanmoins, ces études portent sur des publics spécifiques ou ne concernent pas uniquement les apprenants en mobilité Erasmus +. Elles ne nous permettent pas d'avoir une vision d'ensemble du public en mobilité avec le programme Erasmus +.

C'est pourquoi l'Agence Erasmus+ France a souhaité mettre en commun plusieurs sources de données pour améliorer sa connaissance des apprenants en mobilité européenne dans l'un des 32 autres pays membres du programme. Elle a notamment mis en place une **enquête en ligne à laquelle 10 100 apprenants Erasmus + partis en mobilité ont accepté de répondre**, qu'ils relèvent de la mobilité dite de l'enseignement et de la formation professionnels ou de la mobilité dite de l'enseignement supérieur. Le programme Erasmus + est ainsi ouvert à de nombreux publics : élèves, apprentis, salariés sous contrat de professionnalisation, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants. Il a pour objectif, notamment, de se préoccuper des publics ayant le moins d'opportunité à la mobilité européenne et extra-européenne.

La mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels permet à des élèves, des apprentis ou des jeunes en contrat de professionnalisation de niveau 4 ou 5 ainsi qu'à des demandeurs d'emploi qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle de partir en mobilité dans un des pays membres du programme. Cette mobilité, entre 2 semaines et un an, peut s'effectuer soit en entreprise, soit dans un organisme de formation professionnelle. Elle est également ouverte à des jeunes diplômés demandeurs d'emploi.

La mobilité de l'enseignement supérieur conduit les étudiants de tout niveau, inscrits dans une formation diplômante, à effectuer une mobilité d'études ou bien une mobilité de stage dans les pays partenaires du programme. La mobilité de stage a une durée minimale de 2 mois et une durée maximale d'un an et peut s'effectuer dès la première année dans l'enseignement supérieur. La mobilité d'études peut varier de 3 à 12 mois et ne peut commencer qu'en deuxième année (bac +2).

L'étude montre que les publics ayant le moins d'opportunité représentent une part importante des apprenants qui partent avec le programme Erasmus +. 59% des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + ont une origine sociale populaire et seuls 35% ont un des parents diplômé de l'enseignement supérieur. De plus, 35% des élèves de la formation professionnelle (scolaires ou alternants) en mobilité Erasmus + peuvent être considérés comme des publics ayant le moins d'opportunité¹. 30% des stagiaires de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + se déclarent chômeurs de longue durée. Enfin, près de 40% des étudiants qui partent en mobilité avec le programme sont boursiers et 13% déclarent qu'ils étaient étudiants-salariés au cours de l'année précédant leur départ. Un étudiant sur deux en mobilité Erasmus + peut être considéré comme faisant partie des publics ayant le moins d'opportunité.

L'idée que le programme Erasmus + ne serait ouvert qu'aux étudiants d'origine sociale favorisée est ainsi remise en question.

La note qui suit permet ainsi de saisir les multiples facettes de ce programme et notamment son orientation vers les jeunes éloignés de la mobilité. Ce déploiement vers les jeunes ayant le moins d'opportunité devrait s'accroître au cours des années avec l'augmentation du budget dédié au programme Erasmus + à condition que les bourses européennes continuent à être abondées par des financements nationaux et issus des collectivités pour ces publics notamment.

Laure Coudret-Laut,

Directrice de l'Agence Erasmus+ France/Education Formation

¹ Les publics ayant le moins d'opportunité sont définis comme les personnes devant faire face à des troubles de la santé, à des difficultés scolaires, à des obstacles économiques ou bien à des obstacles géographiques.

{ SOMMAIRE }

- 1 • Les apprenants de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + : des jeunes majoritairement en formation de niveau 4 d'origine populaire { 4 }
- 1.1 Des modes de scolarisation différenciés : une majorité d'apprenants par voie scolaire, un quart d'alternants et un cinquième de stagiaires de la formation professionnelle { 4 }
- 1.2 59% des apprenants de la formation professionnelle d'origine sociale populaire { 7 }
- 1.3 35% des élèves en mobilité Erasmus + appartenant aux publics ayant le moins d'opportunité { 10 }
- 1.4 48% des stagiaires de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + appartenant aux publics ayant le moins d'opportunité { 12 }
- 2 • Les étudiants en mobilité Erasmus + : des jeunes majoritairement en formation bac+3 / bac+4, à 39% boursiers sur critères sociaux { 12 }
- 2.1 Mobilité d'études vs mobilité de stage : des cursus différenciés { 13 }
- 2.2 49% des étudiants en mobilité Erasmus + d'origine sociale favorisée { 17 }
- 2.3 Un étudiant sur deux en mobilité Erasmus + appartenant aux publics ayant le moins d'opportunité { 19 }

Points à retenir

La mobilité de l'**enseignement et de la formation professionnels** dans le cadre du programme Erasmus + s'effectue majoritairement par des élèves (scolaires ou alternants) inscrits dans une formation de niveau 4. **56% des apprenants sont inscrits dans une formation sous statut scolaire. 16% sont des apprentis, 9% sont en contrat de professionnalisation et 19% sont stagiaires de la formation professionnelle.** Près des trois quarts suivent une formation de niveau 4 et très majoritairement un baccalauréat professionnel.

Ces apprenants sont à **53% des femmes**, jeunes. Ils ont des origines sociales modestes et sont issus de familles peu diplômées du supérieur. Nous pouvons considérer que **59% ont une origine sociale populaire et seuls 35% ont un des parents diplômés de l'enseignement supérieur.**

35% des élèves, scolaires ou alternants, peuvent être considérés comme des publics ayant le moins d'opportunité en raison soit de troubles de la santé (10% des élèves), soit de difficultés scolaires (5% sont inscrits dans une filière adaptée ou dans un établissement de lutte contre le décrochage scolaire), soit d'obstacles économiques (24% sont boursiers), soit d'obstacles géographiques (résidant dans les territoires d'outre-mer ou en zone de revitalisation rurale).

En prenant en compte les mêmes critères à l'exception de celui lié aux difficultés scolaires, nous pouvons estimer que **48% des stagiaires de la formation professionnelle en mobilité sont des apprenants ayant le moins d'opportunité** en raison notamment d'une très

forte proportion de chômeurs de longue durée (30%).

La mobilité de l'**enseignement supérieur** dans le cadre du programme Erasmus + est réalisée majoritairement en milieu de parcours au niveau bac +3 ou bac +4. **32% des mobilités Erasmus + sont effectuées au niveau bac +3 et 27% au niveau bac +4.** Néanmoins, la mobilité de stage a lieu plus tôt que celle d'études en raison de la possibilité de l'effectuer dès la première année. Ainsi, **37% des étudiants en mobilité de stage Erasmus + l'effectuent au niveau bac +1 ou bac +2 contre 12% pour la mobilité d'études.**

Les apprenants de l'enseignement supérieur en mobilité Erasmus + sont à **58% des femmes**. Ils sont d'origine sociale favorisée, issus de familles très majoritairement diplômées du supérieur. **49% ont l'un des deux parents cadres et 72% ont un parent diplômé du supérieur.** Les étudiants en mobilité de stage sont d'origine moins favorisée que ceux en mobilité d'études.

39% des étudiants en mobilité Erasmus + sont des boursiers sur critères sociaux, soit légèrement plus que la moyenne nationale. Ce sont plus souvent des étudiants boursiers de faibles échelons. Les échelons 0 bis et 0 représentent 41% des boursiers Erasmus + contre 27% des boursiers au niveau national. **13% des étudiants en mobilité Erasmus + se déclarent étudiants salariés et 5% ont déjà demandé une aide d'urgence pour financer leurs études.** Au regard des critères liés aux troubles de la santé, aux obstacles économiques ou géographiques, **un étudiant sur deux en mobilité Erasmus + peut être considéré comme faisant partie des publics ayant le moins d'opportunité.**

{ Méthodologie }

La population étudiée dans cette note est sensiblement différente de celle qui effectue une mobilité au cours d'une année académique car la période d'observation n'est pas la même. Ces données sont représentatives des apprenants partis en mobilité entre juin 2014 et juillet 2016 et qui ont répondu au questionnaire du participant².

L'analyse des profils des apprenants en mobilité se base sur trois sources de données distinctes : une base de données administrative des mobilités, une enquête en ligne, une base de données administrative des établissements.

La base de données européenne administrative des mobilités, **Mobility Tool**



La base de données administrative comporte des informations sur le genre, l'âge, la filière d'études, le type d'établissement d'envoi, le type de mobilité, la durée de la mobilité ainsi que le pays de la mobilité. Elle est complétée par les établissements qui participent au programme et permet une gestion financière et comptable du programme.


Une enquête en ligne auprès des apprenants partis en mobilité entre juin 2014 et juillet 2016

L'objectif de cette enquête est de caractériser les apprenants qui partent en mobilité dans le cadre du programme Erasmus +. Une première partie du questionnaire concerne leur scolarité au cours de la mobilité ou antérieure à celle-ci. Une deuxième interroge leur origine géographique. Une troisième s'attache à étudier leur origine sociale. Enfin, une dernière questionne leur situation post-mobilité.

8 452 étudiants et 1650 apprenants de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + ont répondu au questionnaire en ligne entre le 1er septembre et le 1er novembre 2016. Ils représentent 26% des personnes

qui avaient accepté d'être recontactées à la suite du questionnaire envoyé par la Commission européenne en fin de mobilité. Un redressement a été mené pour que cet échantillon soit représentatif des 82 640 apprenants concernés par l'enquête qui ont effectué une mobilité entre juin 2014 et juillet 2016 et ayant répondu au rapport du participant. Les variables de redressement pour la mobilité des apprenants de la formation professionnelle sont le sexe, l'âge, la filière et le type d'établissement. Pour la mobilité dans l'enseignement supérieur, il s'agit des variables sexe, type de mobilité (études vs. stage), la filière et le type d'établissement.

TAUX DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LES APPRENANTS

	Nombre d'apprenants concernés	Nombre d'apprenants ayant accepté d'être recontactés	Nombre de réponses complètes (ceux qui ont validé le questionnaire à la fin)	Taux de réponse complète
Mobilité Enseignement et formation professionnels	19 010	9 849	1 650	17%
Mobilité Enseignement supérieur	63 630	28 330	8 452	30%
Total	82 640	38 179	10 102	26%

La base de données administrative des établissements

La base de données des établissements participant au programme a été couplée avec les fichiers du ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche obtenus grâce à la coopération entre l'Agence Erasmus+ et les services statistiques du ministère

(DEPP, SIES). Nous pouvons alors connaître la situation géographique des établissements, leur appartenance à un réseau d'éducation prioritaire, leur appartenance à une zone de revitalisation rurale et leur caractéristique sociale.

² A titre d'exemple, la population étudiante en mobilité de stage dans le cadre du programme Erasmus + représente 30% de l'ensemble de la population étudiante en mobilité Erasmus + sur une année académique. Dans cette étude, portant sur une population différente car, à cheval sur deux années, la population étudiante en mobilité de stage représente 26% de l'ensemble de la population étudiante en mobilité Erasmus +.

{1}

Les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité Erasmus + : des jeunes majoritairement en formation de niveau 4 d'origine populaire

Deux publics caractérisent la mobilité des apprenants de la formation professionnelle : les élèves, par voie scolaire ou en alternance (apprentis ou sous contrat de professionnalisation³), de niveau 4 et 5 d'une part, les stagiaires de la formation professionnelle continue d'autre part. 81% des apprenants de la formation professionnelle partant en mobilité avec le programme Erasmus + se déclarent élèves, par voie scolaire, alternants sous contrat d'apprentissage ou sous contrat

de professionnalisation (soit 15 500 personnes environ en données redressées) tandis que 18% sont des demandeurs d'emploi sous statut de stagiaires de la formation professionnelle continue (soit 3 400 individus environ en données redressées). 1% se déclare dans une autre situation (120 personnes en données redressées). Cette dernière catégorie regroupe les personnes salariées en formation. Nous les regrouperons avec les stagiaires de la formation professionnelle continue.

{1.1} Des modes de scolarisation différenciés : une majorité d'apprenants par voie scolaire, un quart d'alternants et un cinquième de stagiaires de la formation professionnelle

Globalement, 74% des apprenants de la formation professionnelle suivent une formation de niveau 4 pendant leur mobilité (64% un baccalauréat professionnel, 4% un brevet professionnel) et 10% une formation de niveau 5 (8% un CAP). 8% sont déjà diplômés, notamment de l'enseignement supérieur, et bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle pour réaliser leur mobilité. Enfin, 8% suivent un autre type de formation, soit une certification professionnelle (3%), soit un autre type de formation (5%) comme une formation linguistique ou une mention complémentaire.

Au regard de la différence de statut, alors que 86,5% des élèves (scolaires ou alternants) suivent une formation de niveau 4, 18% des stagiaires de la formation professionnelle sont dans cette situation. Ces derniers sont 43% à être déjà diplômés et ne suivent aucune formation.

Parmi les 64% préparant un baccalauréat professionnel, 10% sont inscrits en seconde, 37% suivent une première professionnelle et 53% sont en année de terminale.

DIPLÔME PRÉPARÉ AU COURS DE LA MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France- données redressées)

	NIVEAU 4					NIVEAU 5			Brevet des collèges	Titre ou certification	Autre formation	déjà diplômé	Total
	Total	bac pro	autre bac	BP	autre niveau 4	Total	CAP	autre niveau 5					
élèves (scolaires, alternants)	86,5%	76,5%	4,5%	4,5%	1%	11%	9%	2%	0,5%	1%	1%	0%	100%
stagiaires de la formation professionnelle	18%	10%	1%	3%	4%	2%	2%	0%	0%	15%	22%	43%	100%
Total	74%	64%	4%	4%	2%	10%	8%	2%	0%	3%	5%	8%	100%

31% des apprenants de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + suivent une formation du domaine des services (hôtellerie - restauration, sanitaire, services à la personne, transport). 22% sont inscrits dans un diplôme de commerce de gestion ou de l'administration. 16% relèvent davantage du domaine de l'ingénierie et de la construction. Enfin 14% font une formation dans

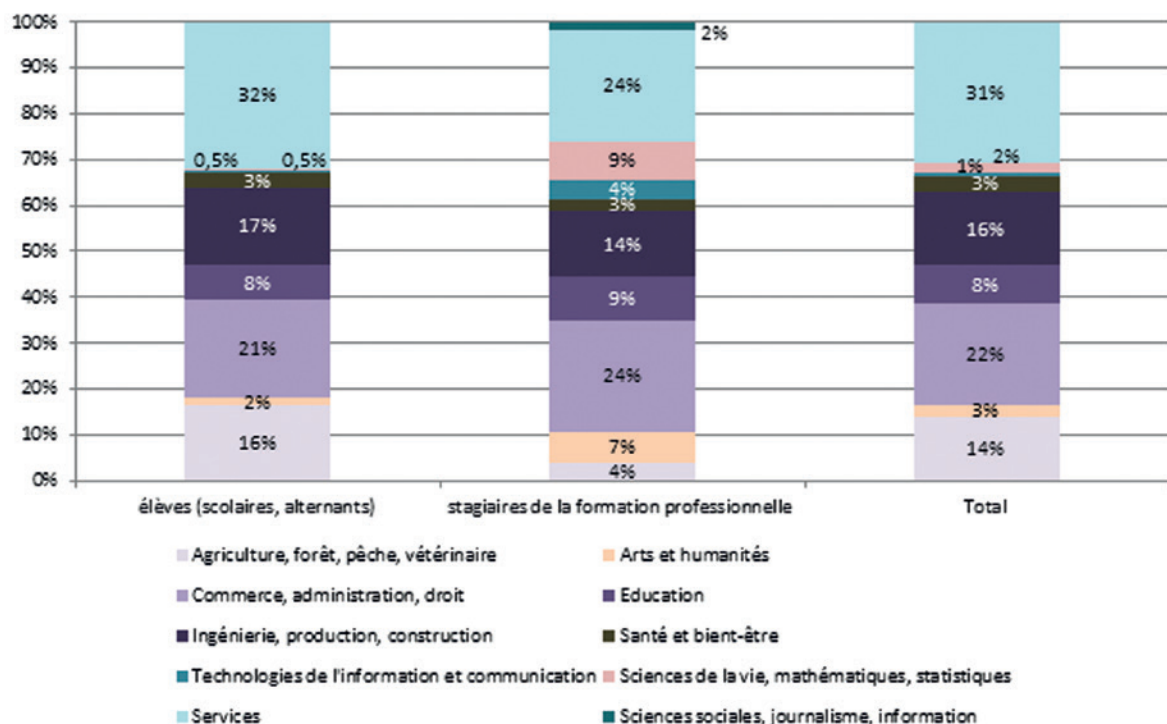
l'agriculture et 8% étudient dans l'éducation.

Les stagiaires de la formation professionnelle sont moins nombreux proportionnellement à poursuivre des études dans le domaine des services mais davantage dans le commerce ou les sciences de la vie, mathématiques ou statistiques.

³ Les apprenants en contrat de professionnalisation sont, de par leur statut, des salariés. Néanmoins, étant donné leurs caractéristiques démographiques, nous les associerons à la catégorie « élèves » qui regroupe, également les lycéens sous statut scolaire et les apprentis. Nous appellerons « alternants » les apprentis et les apprenants en contrat de professionnalisation.

FILIÈRE SUIVIE AU COURS DE LA MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants et Mobility tool, Agence Erasmus+ France - données redressées)



56%
des apprenants déclarent avoir suivi leur formation par voie scolaire

56% des apprenants déclarent suivre leur formation par voie scolaire. Un quart est en alternance (16% en contrat d'apprentissage et 9% en contrat de professionnalisation). Enfin, 19% sont stagiaires de la formation professionnelle (ou en formation continue pour les salariés). Les apprenants de niveau 4 sont une majorité à être inscrits sous statut scolaire tandis que ceux de niveau 5 sont près de 70% à suivre leur formation par alternance, principalement en apprentissage.

STATUT AU COURS DE LA MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus + France - données redressées)

	Par voie scolaire	Par apprentissage	Par contrat de professionnalisation	Stagiaire de la formation professionnelle	Total
NIVEAU 4	72%	13%	10%	5%	100%
bac professionnel	75%	11%	11%	3%	100%
autre niveau 4	52%	25%	8%	15%	100%
NIVEAU 5	23%	64%	8%	5%	100%
CAP	21%	67%	6%	6%	100%
autre niveau 5	35%	46%	19%	0%	100%
Titre et certification professionnels	2%	5%	12%	81%	100%
autre formation	2%	10%	5%	83%	100%
aucune formation / déjà diplômé				100%	100%
Total	56%	16%	9%	19%	100%



PART DES ÉLÈVES DE NIVEAU 4 OU 5 AYANT REDOUBLÉ PENDANT LEUR SCOLARITÉ :

69%

déclarent ne jamais avoir redoublé

28%

ont redoublé une fois

3%

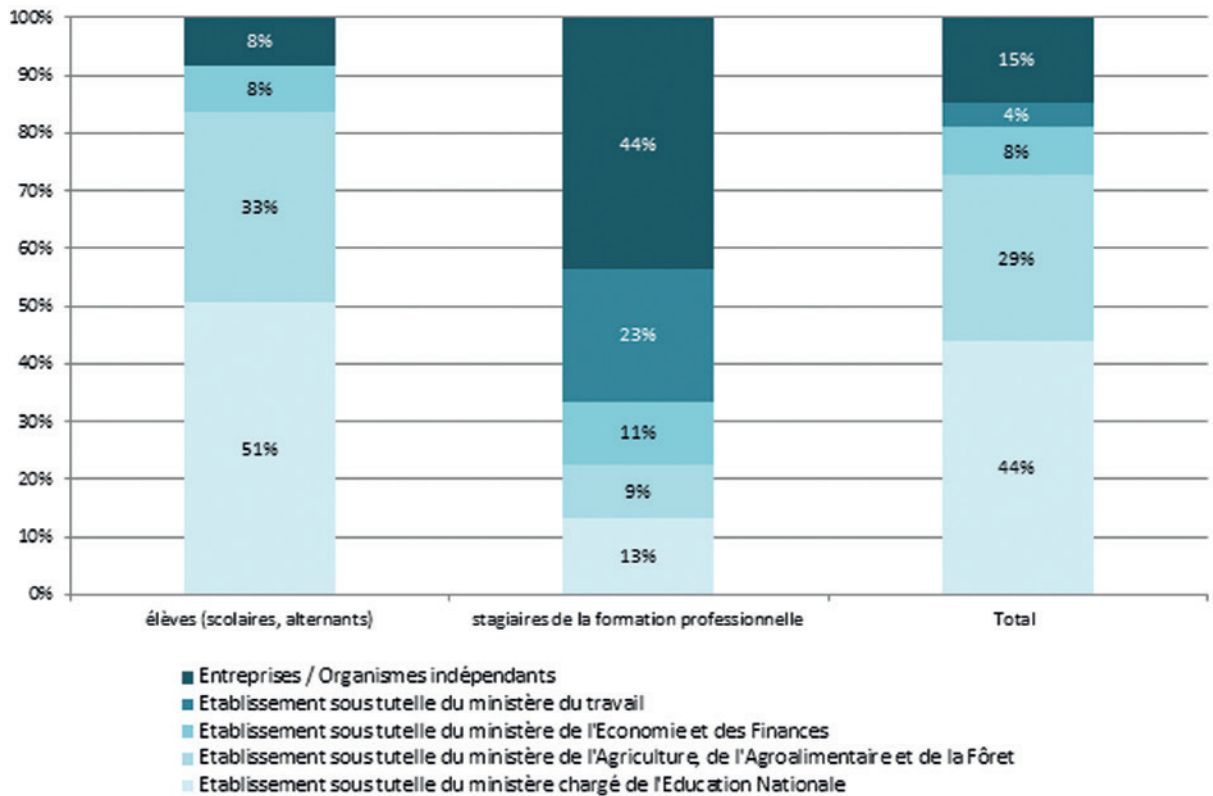
ont redoublé deux fois ou plus

44% des apprenants de la formation professionnelle sont inscrits dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Education nationale. 29% étudient dans un établissement du ministère de l'Agriculture et 15% dépendent d'un organisme indépendant, le plus souvent sous statut

associatif. Des différences importantes apparaissent pour les stagiaires de la formation professionnelle. 44% d'entre eux sont inscrits dans des organismes indépendants, 23% sont envoyés en mobilité directement par Pôle emploi (établissement sous tutelle du ministère du Travail).

TUTELLE DES ÉTABLISSMENTS DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - DEPP, MENESR - données redressées)



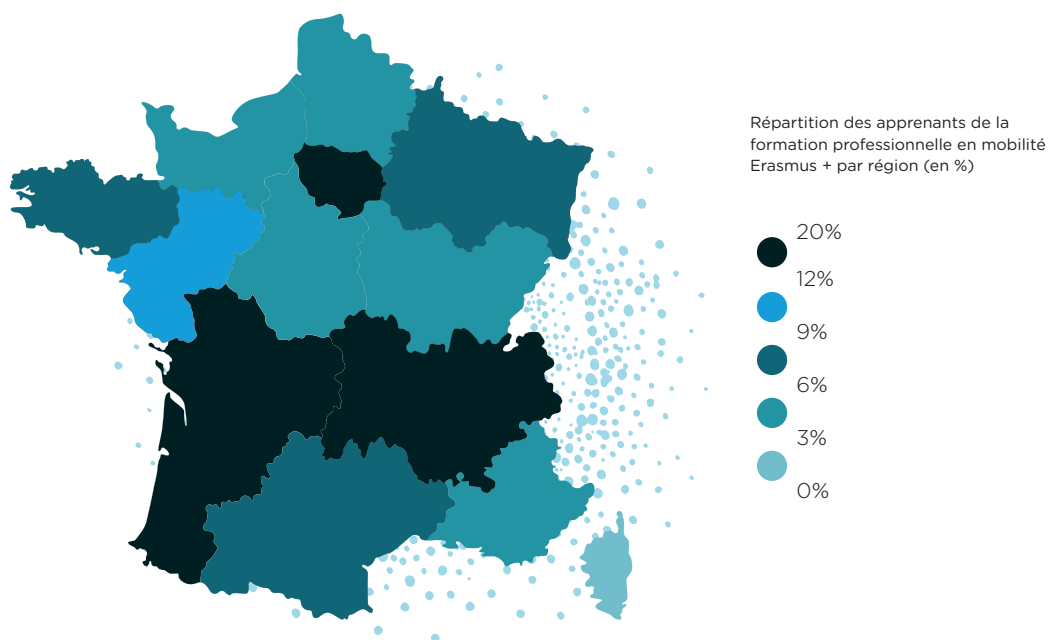
Les trois principales régions d'envoi des apprenants de la formation professionnelle sont la Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ile-de-France.

Un nombre important de mobilités sont prescrites par Pôle emploi. Or, dans la base de données, même si une agence

régionale ou locale de Pôle emploi est prescriptrice, il s'agit de la direction générale de Pôle emploi, située à Paris. Nous surévaluons donc l'Ile-de-France dans la répartition des apprenants de la formation professionnelle selon la région de l'établissement d'envoi en mobilité.

RÉPARTITION DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LA RÉGION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENVOI EN MOBILITÉ

(source : Mobility tool, Agence Erasmus+ France, DEPP - MENESR - données redressées)



56% des élèves sont inscrits dans un lycée, 20% dans un centre de formation des apprentis, 20% dans une maison familiale et rurale et 4% dans un autre type d'organisme. 27% des stagiaires de la formation professionnelle

effectuent leur mobilité via Pôle emploi ou une mission locale. Un tiers est inscrit dans un lycée, un CFA ou une MFR, 10% dépendent d'une chambre consulaire et 30% d'un autre type d'organisme.

{ 1.2 } 59% des apprenants de la formation professionnelle d'origine sociale populaire

Les apprenants de la formation professionnelle en mobilité sont majoritairement des femmes et la proportion de personnes de nationalité étrangère

représente 2% des apprenants. 81% des apprenants ont leurs deux parents de nationalité française.

GENRE ET NATIONALITÉ DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants et Mobility Tool, Agence Erasmus+ France - données redressées)

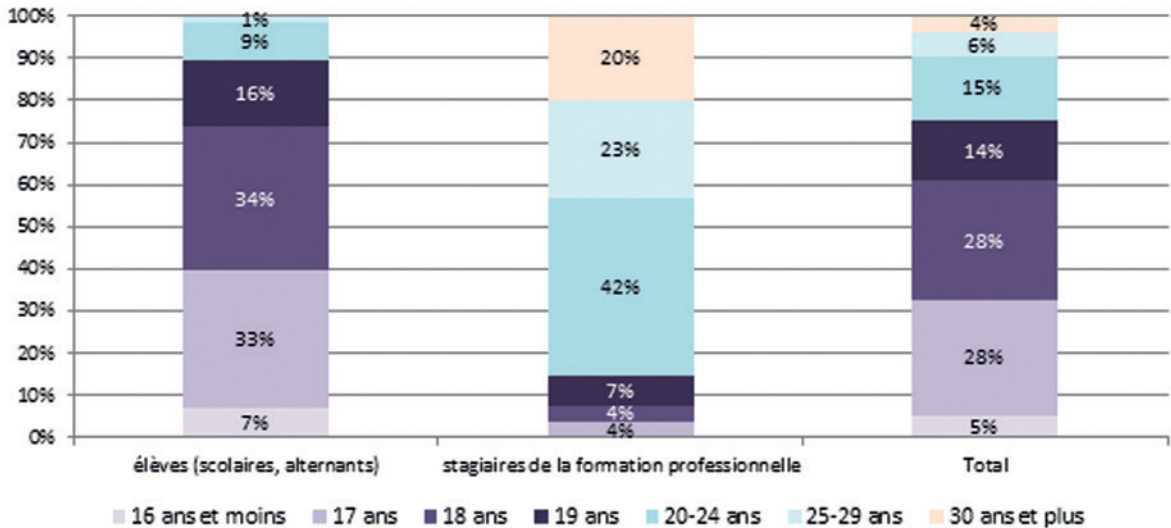
	Proportion de femmes	Proportion d'apprenants de nationalité étrangère	Part des apprenants avec deux parents français	Part des apprenants avec deux parents étrangers
élèves (scolaires, alternants)	53.5%	2%	81%	4%
stagiaires de la formation professionnelle	51.5%	2.5%	80%	6%
Total	53%	2%	81%	4%

Trois quarts des apprenants ont 19 ans ou moins, 15% ont entre 20 et 24 ans et 10% ont 25 ans ou plus. Les stagiaires de la formation professionnelle sont eux plus

âgés. L'âge moyen des élèves est de 18 ans tandis que celui des stagiaires de la formation professionnelle est de 26,5 ans.

AGE DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants - Mobility tool, Agence Erasmus+ France - données redressées)

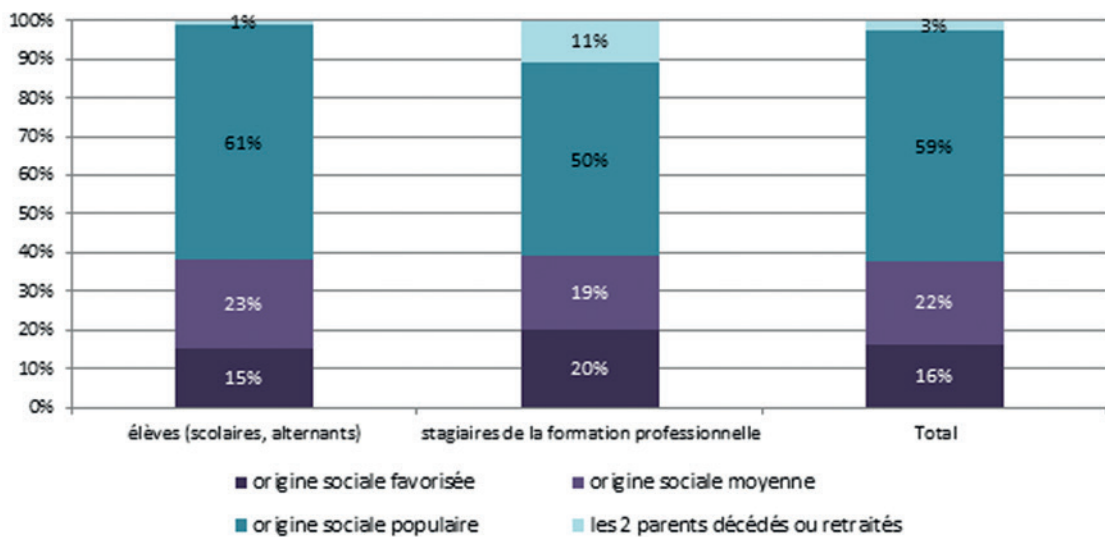


Globalement, les individus de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + ont des origines sociales populaires⁴. Autrement dit, 59% d'entre eux ont les deux parents ouvrier et/ou employé et/ou agriculteur et/ou sans activité professionnelle. A l'opposé, 16% d'entre eux

ont au moins l'un des deux parents cadre, de profession intellectuelle supérieure, ingénieur. Entre les deux, 22% ont une origine sociale moyenne avec l'un des deux parents de profession intermédiaire (technicien) ou artisan, commerçant, chef d'entreprise.

ORIGINE SOCIALE DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



Au regard du niveau d'études des parents, 35% des apprenants de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + ont au moins un parent qui a fait des études supérieures (diplôme de niveau 1, 2 ou 3). 26% ont au moins l'un des deux parents qui a le baccalauréat (niveau 4) et 28% un CAP ou BEP (niveau 5). Enfin, 10% sont issus d'une famille dans laquelle les parents sont sans

diplôme ou avec le brevet des collèges (niveau 6).

La structure du niveau d'études des parents diffère selon le statut de l'apprenant. Les stagiaires de la formation professionnelle ont des parents davantage diplômés du supérieur que les élèves (45% contre 33%) et ils sont moins nombreux proportionnellement à avoir des parents de formation de niveau 5.

⁴ Les catégories sociales des apprenants est une combinaison des professions et catégories socio-professionnelles en 8 classes de l'INSEE du père et de la mère. Cette classification est plus limitée que celle du MENESR car cette dernière repose sur 32 postes. Ainsi, le chef d'entreprise est classé usuellement dans la catégorie favorisée. Ici, nous ne pouvons pas le distinguer d'artisan et commerçant. Pour plus d'informations, voir Thierry Rocher, Construction d'un indice de position sociale des élèves, MENESR-DEPP, 28 pages.

La catégorie « origine sociale favorisée » comprend les familles dans lesquelles au moins l'un des deux parents est cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

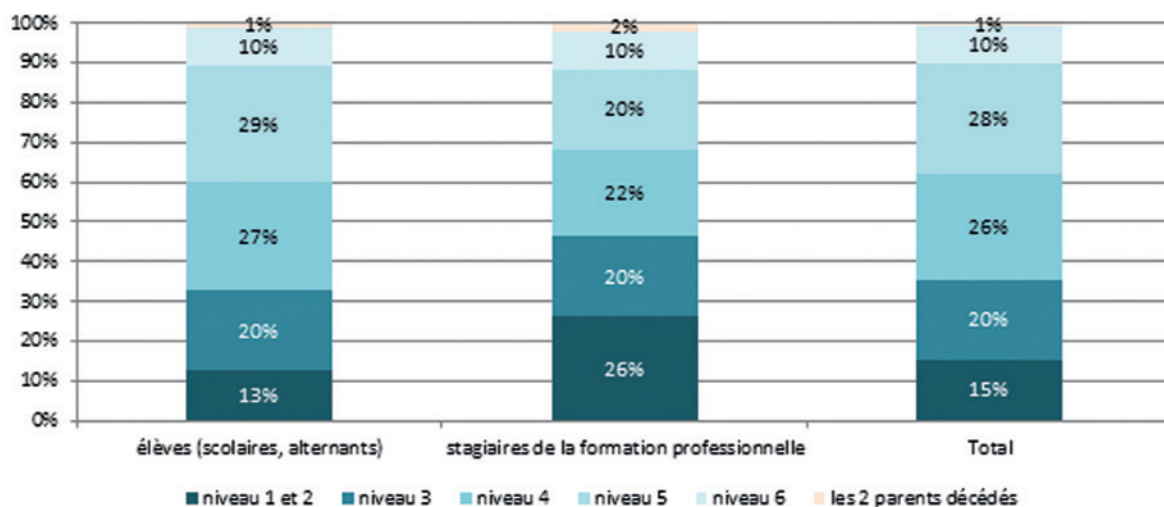
La catégorie « origine sociale moyenne » comprend les familles dans lesquelles aucun des parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure mais au moins l'un d'entre eux est de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

La catégorie « origine sociale populaire » comprend les familles dans lesquelles aucun des deux parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Ainsi, les deux parents sont ouvriers et/ou employés et/ou agriculteurs et/ou sans activité professionnelle.

Dans le cas où un des deux parents est décédé/inconnu ou retraité ou sans réponse, nous avons pris en compte la catégorie sociale du parent pour lequel l'apprenant a répondu.

NIVEAU D'ÉTUDES DES PARENTS DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ERASMUS +⁵

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

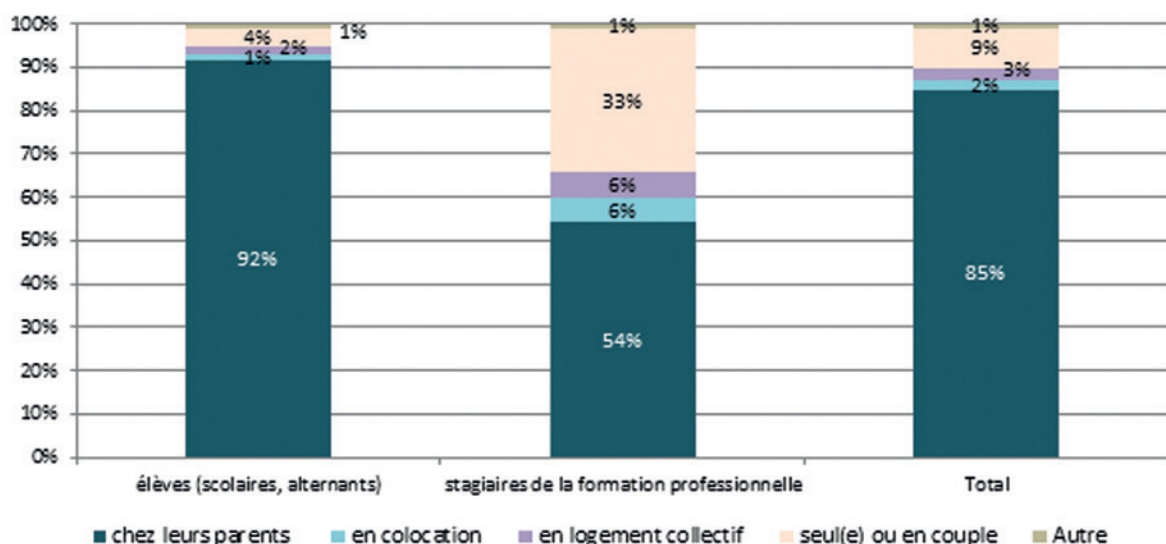


85% des apprenants de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + habitent chez leurs parents et 9% vivent seuls ou en couple. Etant donné les différences

d'âge constatées selon les publics, la décohabitation parentale est plus développée chez les stagiaires de la formation professionnelle.

LIEU DE RÉSIDENCE DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AVANT DE PARTIR EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



Tous les départements sont représentés dans la mobilité Erasmus + à l'exception du Lot, de la Corrèze et de Mayotte⁶. Lorsque nous rapportons le nombre d'apprenants en mobilité à 10 000 habitants âgés de 15 à 54 ans par département (soit la population en mobilité

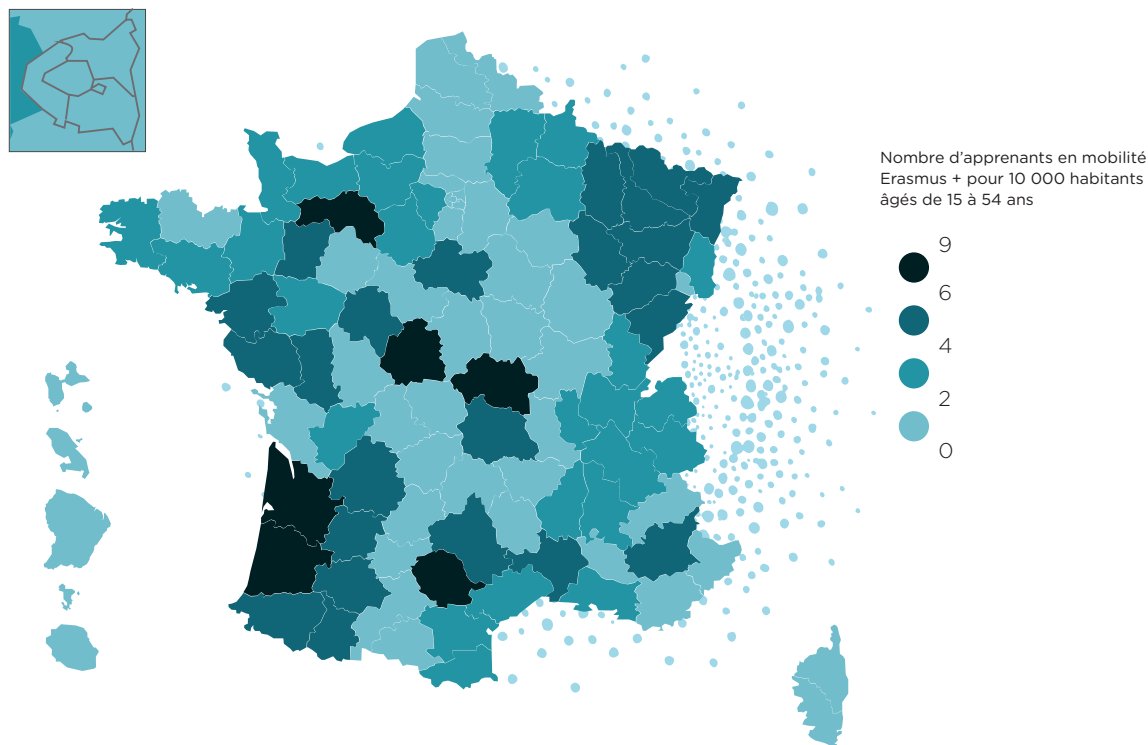
de l'enseignement et de la formation professionnels Erasmus +), nous constatons que les départements ruraux ne sont pas exclus de la mobilité de la formation professionnelle.

⁵ Les apprenants aux parents retraités sont inclus dans les différents niveaux d'études. C'est pourquoi, dans ce graphique, ne sont exclus des niveaux d'études que les apprenants aux parents décédés.

⁶ Cela ne signifie pas qu'aucun apprenant ne soit originaire de ces départements. Il se peut, étant donné que nous travaillons sur une population redressée que nous n'ayons eu aucune réponse d'un apprenant issu d'un de ces 3 départements.

DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE DES APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ESTIMATION DU NOMBRE D'APPRENANTS EN MOBILITÉ ERASMUS + POUR 10 000 HABITANTS ÂGÉS DE 15 À 54 ANS PAR DÉPARTEMENT

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées et Insee Recensement 2014)



{ 1.3 } 35% des élèves (scolaires et alternants) en mobilité Erasmus + appartenant aux publics ayant le moins d'opportunité

Nous définirons les publics ayant le moins d'opportunité comme devant faire face aux difficultés suivantes :

- Troubles de santé (handicap et/ou maladies chroniques nécessitant une scolarité adaptée soit dans des instituts médico-éducatifs, soit avec des projets personnalisés)
- Difficultés scolaires (scolarité dans un établissement de lutte contre le décrochage scolaire et/ou dans une section ou établissement d'enseignement adapté).
- Obstacles socio-économiques (titulaire d'une bourse sur critères sociaux et/ou bénéficiaire d'un suivi d'insertion professionnelle et/ou bénéficiaire du RSA dans les 12 mois précédant la mobilité).
- Obstacles géographiques (inscrit dans un établissement du réseau d'éducation prioritaire et/ou inscrit dans un établissement d'une zone de revitalisation rurale et/ou inscrit dans un établissement d'un département ou d'un territoire d'outre-mer).

Au regard de la définition des jeunes avec moins d'opportunités (JAMO)⁷, la définition des publics ayant

le moins d'opportunité utilisée dans cette note est plus restrictive.

Au regard des dispositifs pour les élèves avec des troubles de la santé, 3% des élèves en mobilité Erasmus + (soit environ 400 individus en données redressées) ont été scolarisés dans un établissement médico-éducatif ou thérapeutique et 7% ont bénéficié d'un dispositif personnalisé ou individualisé lié à ces troubles de la santé.

Enfin, 0,5% des élèves en mobilité Erasmus + déclarent être titulaires d'une carte d'invalidité.

Au regard des dispositifs pour les élèves en difficultés scolaires, 2% des apprenants de la formation professionnelle en mobilité font leur scolarité dans un établissement de lutte contre le décrochage scolaire qui permet à un élève de reprendre ses études ou d'éviter de quitter le système éducatif.

3% sont inscrits dans un établissement ou une classe d'enseignement adapté type EREA ou SEGPA.

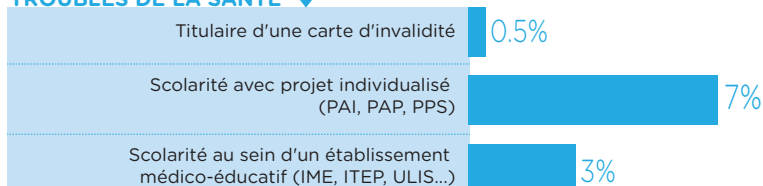
⁷ Les facteurs d'exclusion et les obstacles utilisés pour la définition du JAMO sont les suivants : handicap, problèmes de santé, difficultés éducatives, origine culturelle, obstacles économiques, obstacles sociaux, obstacles géographiques. Pour en savoir plus : C. Talleu (2016), L'accès des jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité internationale dans un cadre non formel, Rapport d'études INJEPR [INJEPR/03, Injep, p.10.

De plus, 19% des élèves se déclarent boursiers sur critères sociaux (des bourses sur critères sociaux peuvent être versées aux apprentis ou aux apprenants en contrat de professionnalisation mais ce sont des bourses de collectivités territoriales). 4% ont bénéficié du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans les 12 mois précédant

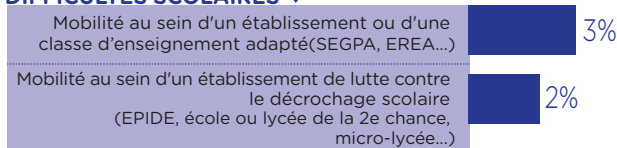
la mobilité et 2,5% ont également été suivis pour leur insertion professionnelle dans un PLIE, en une mission locale ou dans un autre type d'organisme.

Enfin, 2,5% sont inscrits dans un établissement d'une zone de revitalisation rurale et 0,5% dans un établissement d'outre-mer.

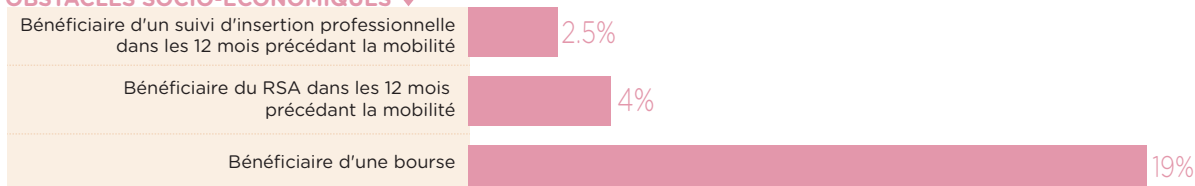
TROUBLES DE LA SANTÉ ▼



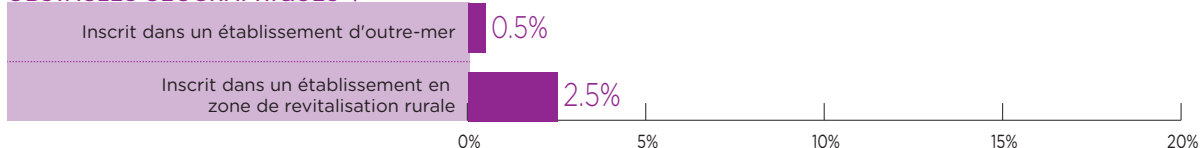
DIFFICULTÉS SCOLAIRES ▼



OBSTACLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ▼



OBSTACLES GÉOGRAPHIQUES ▼



ÉLÈVES AYANT LE MOINS D'OPPORTUNITÉ

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

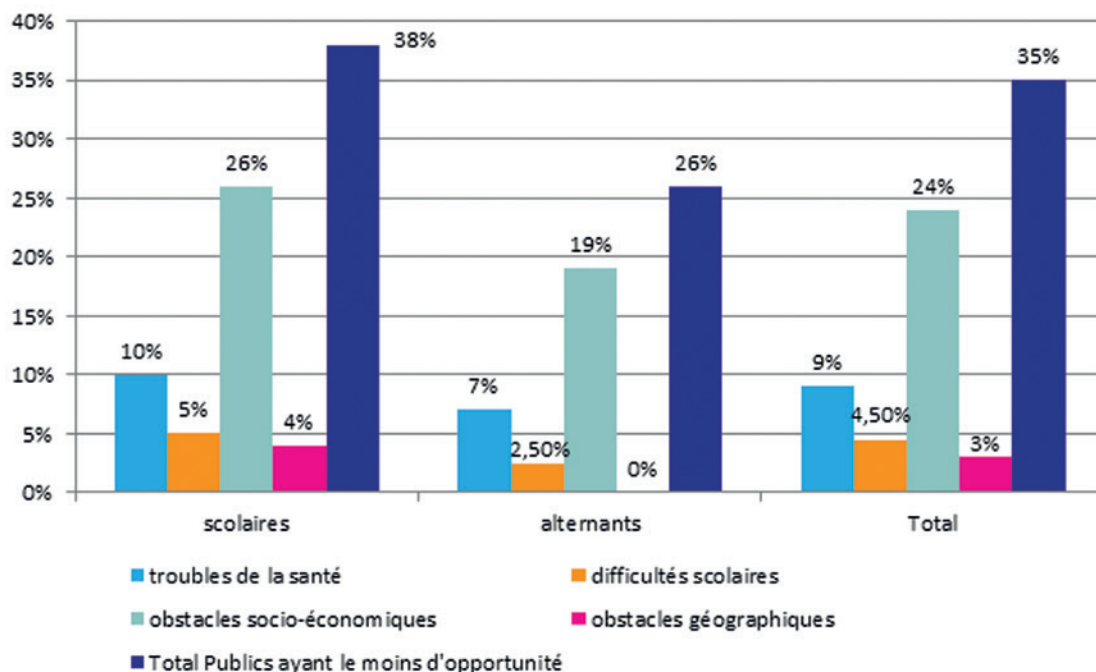
Globalement, en prenant en compte les troubles de la santé, les difficultés scolaires, les obstacles socio-économiques et les obstacles géographiques, 35% des élèves en mobilité de la formation professionnelle peuvent être considérés comme faisant partie des

publics ayant le moins d'opportunité.

Au regard du statut des élèves au cours de la mobilité, nous constatons que ce sont les alternants qui sont les moins nombreux proportionnellement à être les plus éloignés de la mobilité.

PUBLICS AYANT LE MOINS D'OPPORTUNITÉ EN MOBILITÉ ERASMUS + PAR STATUT D'APPRENANTS

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



{1.4} 48% des stagiaires de la formation professionnelle (hors scolaires et alternants) en mobilité Erasmus + appartenant aux publics ayant le moins d'opportunité

Du point de vue des difficultés de santé, 1% des stagiaires de la formation professionnelle déclare être titulaire d'une carte d'invalidité et 4% ont bénéficié d'un dispositif personnalisé lié à des troubles de santé et 1% est inscrit dans un établissement médico-éducatif.

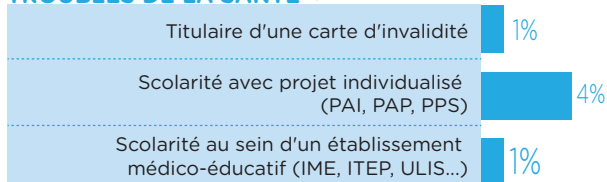
30% des stagiaires de la formation professionnelle en mobilité Erasmus + étaient inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois au moment de la mobilité (un peu plus de 900 personnes en données redressées) et 24% ont bénéficié d'un suivi d'insertion professionnelle dans les 12 mois précédant la mobilité. Enfin, 10% ont également perçu le Revenu de Solidarité Active.

Si nous reprenons les différents critères utilisés précédemment pour mesurer les publics les plus éloignés de la mobilité, **48% des stagiaires de la formation professionnelle peuvent être considérés comme publics ayant le moins d'opportunité**, essentiellement en raison des obstacles socio-économiques. 5,5% souffrent de problèmes de santé, 2% sont éloignés géographiquement et enfin 46% connaissent des difficultés socio-économiques.

STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ERASMUS + AYANT LE MOINS D'OPPORTUNITÉ

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

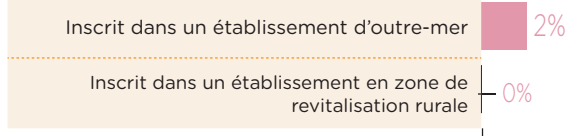
TROUBLES DE LA SANTÉ ▼



OBSTACLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ▼



OBSTACLES GÉOGRAPHIQUES ▼



{2}

Les étudiants en mobilité Erasmus + : des jeunes majoritairement en formation bac+3 / bac + 4, à 40% boursiers sur critères sociaux

99,7% des apprenants du supérieur en mobilité Erasmus + sont des étudiants ou des apprentis du supérieur (soit 63 400 étudiants environ en données redressées). 0,2% se déclarent demandeurs d'emploi en reprise d'études (130 personnes environ en données redressées) et 0,1% salariés en reprise d'études (90 individus environ en données redressées). Ces deux dernières populations,

très spécifiques, seront exclues de l'analyse.

Il existe deux types de mobilité dans l'enseignement supérieur : la mobilité d'études et la mobilité de stage. 74% des étudiants qui sont concernés par cette enquête ont effectué une mobilité d'études et 26% une mobilité de stage⁸.

⁸ Ces proportions concernant la distinction mobilité d'études vs mobilité de stage ne concernent que la population étudiée à l'occasion de cette enquête. Elles ne doivent pas être rapprochées des données sur une année académique pour lesquelles la mobilité de stage concerne 30% des étudiants et la mobilité d'études 70%. Les données qui suivent sur les filières et niveaux sont donc propres à cette étude.

{2.1} Mobilité d'études vs mobilité de stage : des cursus différenciés

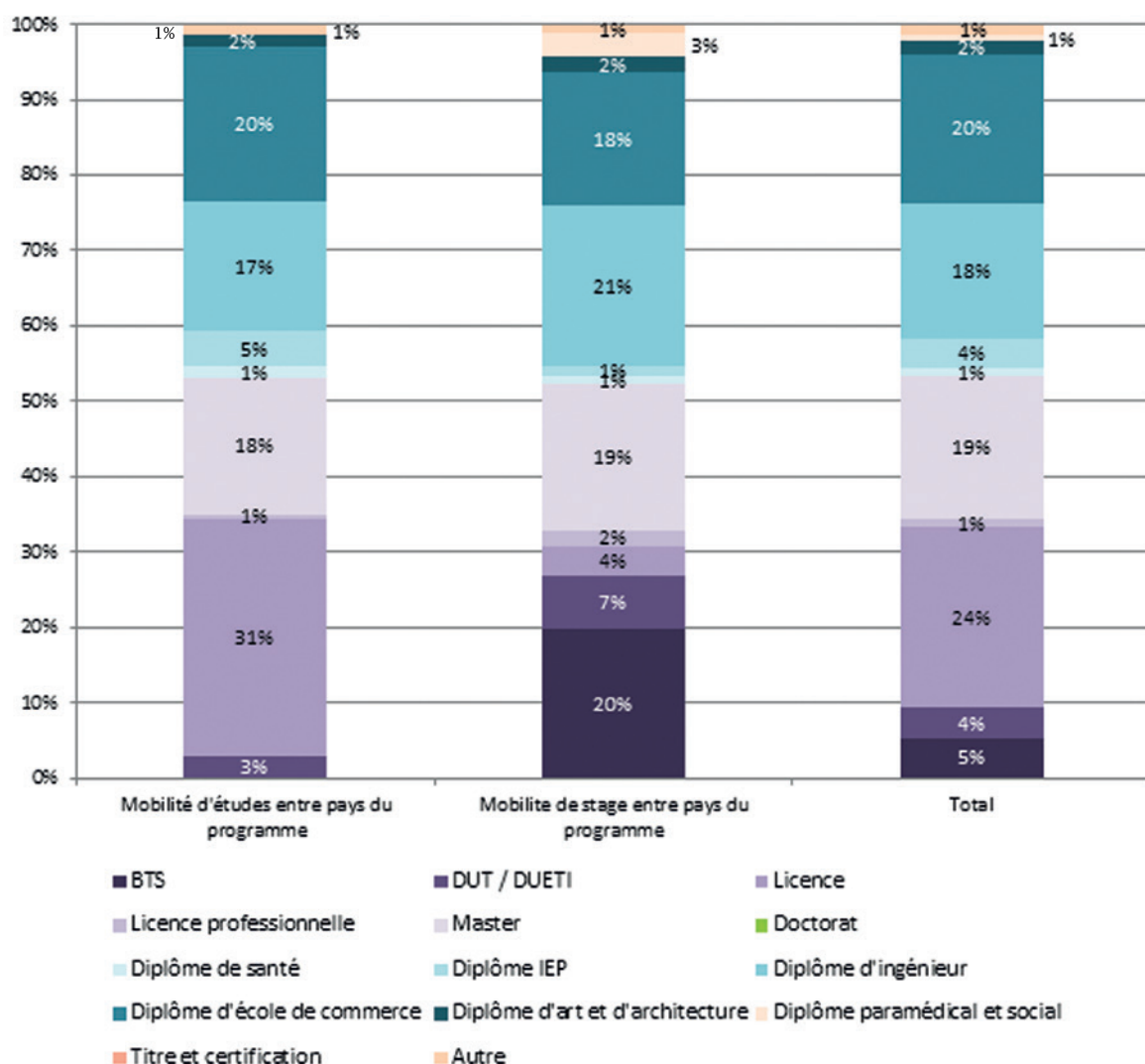
Globalement, 24% des étudiants concernés par cette enquête et en mobilité Erasmus + sont inscrits en licence (1er année, 2e année ou 3e année), 19% en master (1ere année ou 2e année), 18% préparent un diplôme d'ingénieur et 20% un diplôme d'une école de commerce. Les étudiants en licence professionnelle, en diplôme de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) et préparant une école paramédicale ou sociale représentent respectivement 1% des étudiants en mobilité. Enfin, les étudiants d'art et d'architecture constituent 2% des étudiants en mobilité Erasmus +.

De fortes disparités apparaissent selon le type de

mobilité. Alors que la part des étudiants en mobilité dans des formations de niveau bac+ 2 (BTS et DUT) sont peu nombreux pour la mobilité d'études, ils représentent plus d'un quart des mobilités de stage. Cette dernière est très faiblement présente en licence (4% des étudiants en mobilités de stage) alors que près d'un tiers des étudiants en mobilité d'études sont inscrits en licence. Les apprenants qui poursuivent des études d'ingénieur représentent 18% des mobilités d'études et 20% des mobilités de stage. Nous constatons la même tendance pour les inscrits en école de commerce (17% des mobilités d'études et 21% des mobilités de stage).

STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ ERASMUS + AYANT LE MOINS D'OPPORTUNITÉ

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

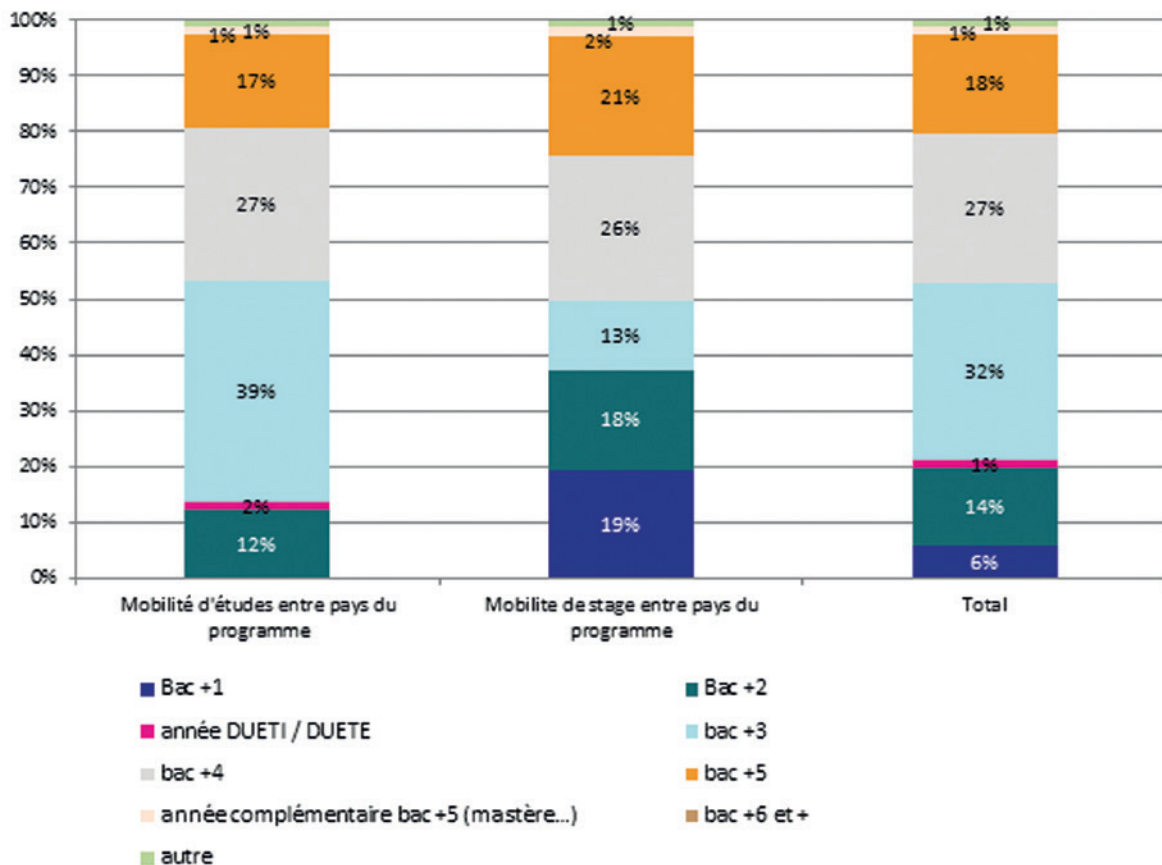


La mobilité d'études contrairement à la mobilité de stage n'est pas autorisée en première année dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi aucun étudiant de niveau bac +1 n'est en mobilité d'études contre 19% en mobilité de stage. Au global, 20% des étudiants en mobilité sont inscrits dans une formation de niveau bac +1 ou bac +2 (37% pour la mobilité de stage, 14%

pour la mobilité d'études). La mobilité au niveau bac +3 représente près du tiers des étudiants en mobilité (39% des mobilités d'études et seulement 13% des mobilités de stage). Les mobilités d'études ou de stage sont davantage développées au niveau bac +4 qu'au niveau bac +5 et peu de différences apparaissent entre les deux types de mobilité.

NIVEAU D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS AU COURS DE LA MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



81% des mobilités en BTS ont lieu en 1ère année. 69% des mobilités en DUT ont lieu en 2e année et 30% en année complémentaire (DUETI / DUETE). Au niveau de

la licence générale, 88% des étudiants qui partent le font en 3e année de licence et au niveau master, 62% le font en 1e année de master.

ZOOM SUR L'ANNÉE DE MOBILITÉ PAR TYPE DE FORMATION

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus + France - données redressées)

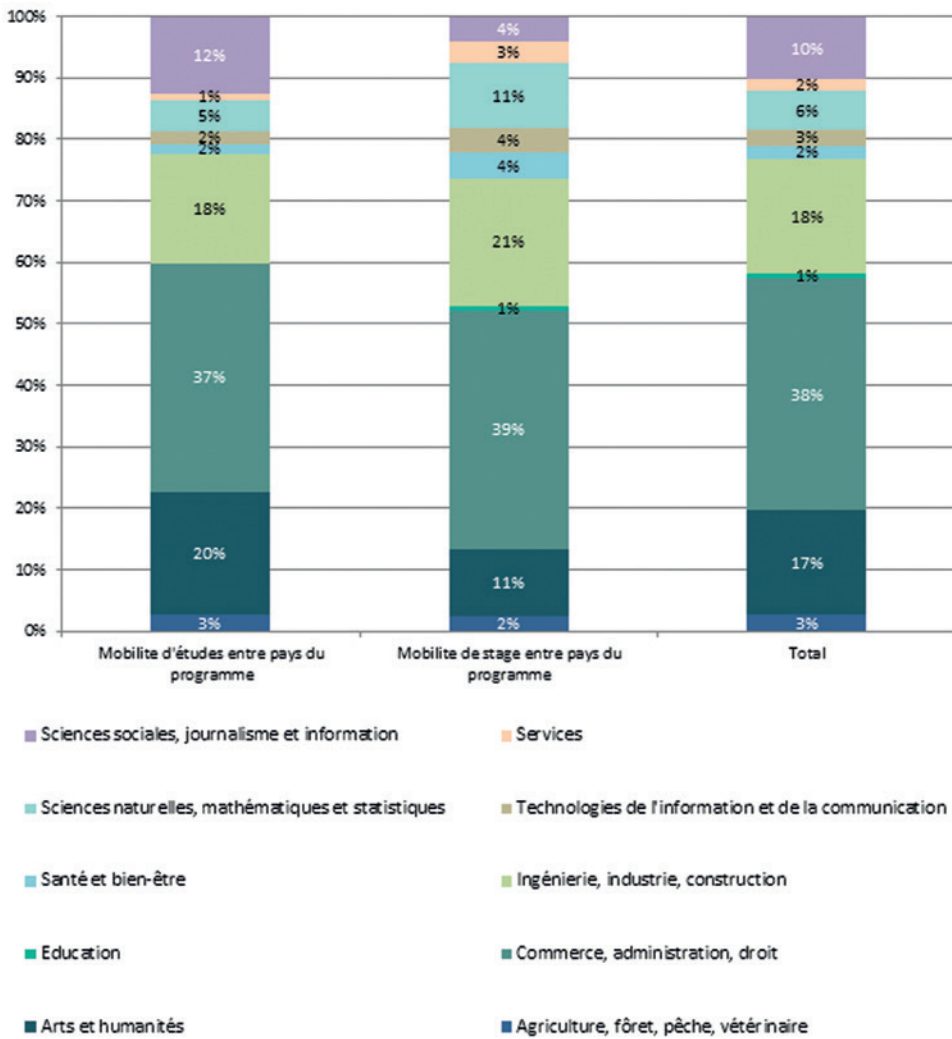
	1 ^{ère} année du diplôme	2 ^e année du diplôme	3 ^e année du diplôme	Année complémentaire (DUETI - mastère...)
BTS	81%	19%		
DUT	1%	69%		30%
Licence générale	1%	11%	88%	
Master	62%	36%		2%

38% des étudiants en mobilité Erasmus + suivent une formation dans le domaine du commerce, de l'administration et du droit. 18% sont inscrits dans une formation de l'ingénierie et de la construction. Enfin, 17% étudient dans le domaine des arts et humanités et 10% en sciences sociales. La hiérarchie des filières diffère selon le type de mobilité. Pour la mobilité d'études, si les étudiants en commerce, droit, administration sont les plus nombreux proportionnellement, les étudiants

d'arts et humanités représentent un cinquième des étudiants en mobilité d'études, suivis par les étudiants en ingénierie et construction. Pour la mobilité de stage, le commerce, administration, droit reste le premier domaine, suivi de l'ingénierie. Par la suite, avec un étudiant sur dix respectivement, nous retrouvons les sciences naturelles, mathématiques et statistiques et les étudiants en arts et humanités.

FILIÈRE DE FORMATION SUIVIE PAR LES ÉTUDIANTS AU COURS DE LA MOBILITÉ ERASMUS +

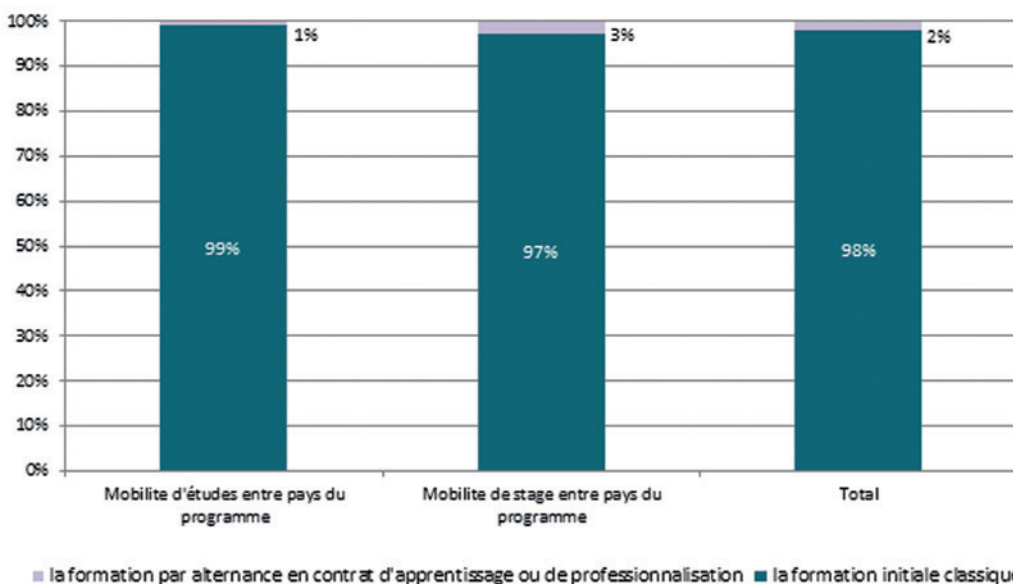
(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



La quasi-totalité des étudiants en mobilité sont inscrits sous le régime de la formation initiale. 2% sont en contrats d'alternance (apprentissage ou de professionnalisation).

RÉGIME D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

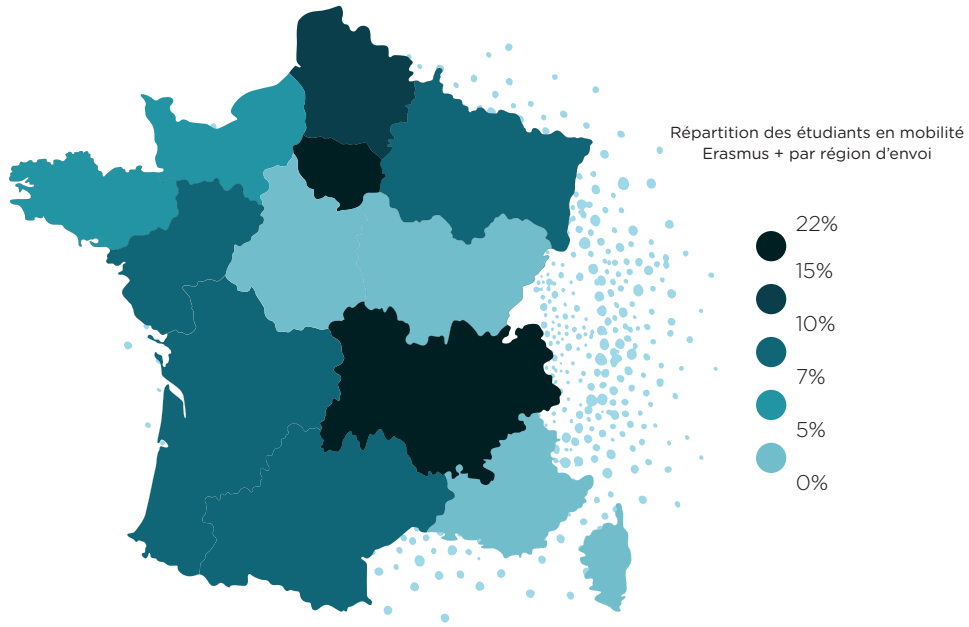
(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



Les deux principales régions d'envoi sont l'Île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes, les deux principales régions étudiantes. La part des stages dans la mobilité totale est la plus élevée en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS SELON LA RÉGION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENVOI EN MOBILITÉ

(source : Mobility tool - données redressées)

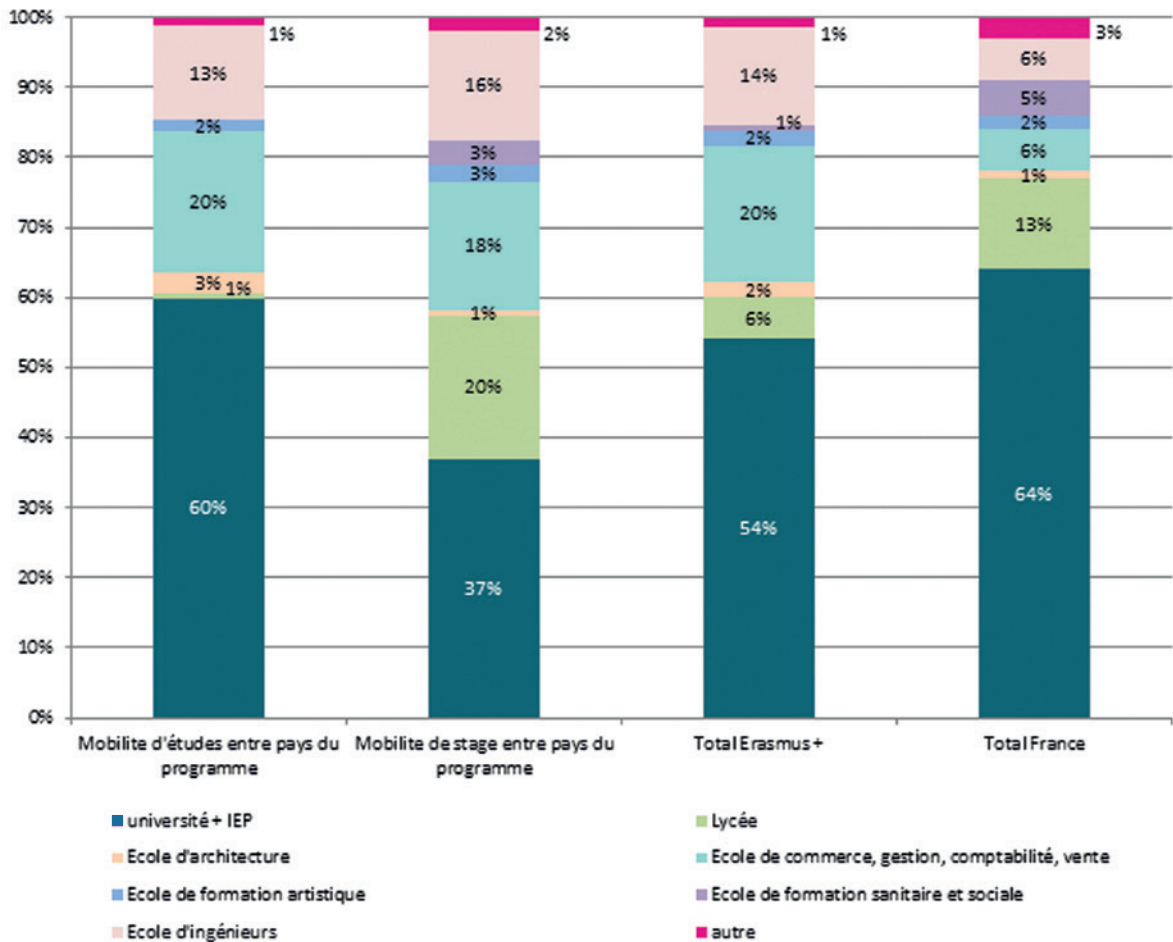


La moitié des étudiants qui partent en mobilité Erasmus + est inscrite à l'université en France. 20% suivent des études en école de commerce et 14% sont inscrits en école d'ingénieur. De fortes différences apparaissent entre mobilité d'études et mobilité de stage. Les lycées sont surreprésentés et les universités sous-représentées

pour la mobilité de stage. En comparaison avec le France entière, les étudiants des universités et des lycées sont sous-représentés dans la mobilité Erasmus + tandis que ceux des écoles de commerce et d'ingénieurs sont surreprésentés.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : Mobility Tool, Agence Erasmus+ France - données redressées et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES)



{2.2} 49% des étudiants en mobilité Erasmus + d'origine sociale favorisée

La mobilité étudiante dans le cadre du programme Erasmus + est majoritairement féminine, que ce soit dans le cadre de la mobilité d'études ou de la mobilité de

stage. 7% des étudiants en mobilité Erasmus + ont une nationalité étrangère.

GENRE ET NATIONALITÉ DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

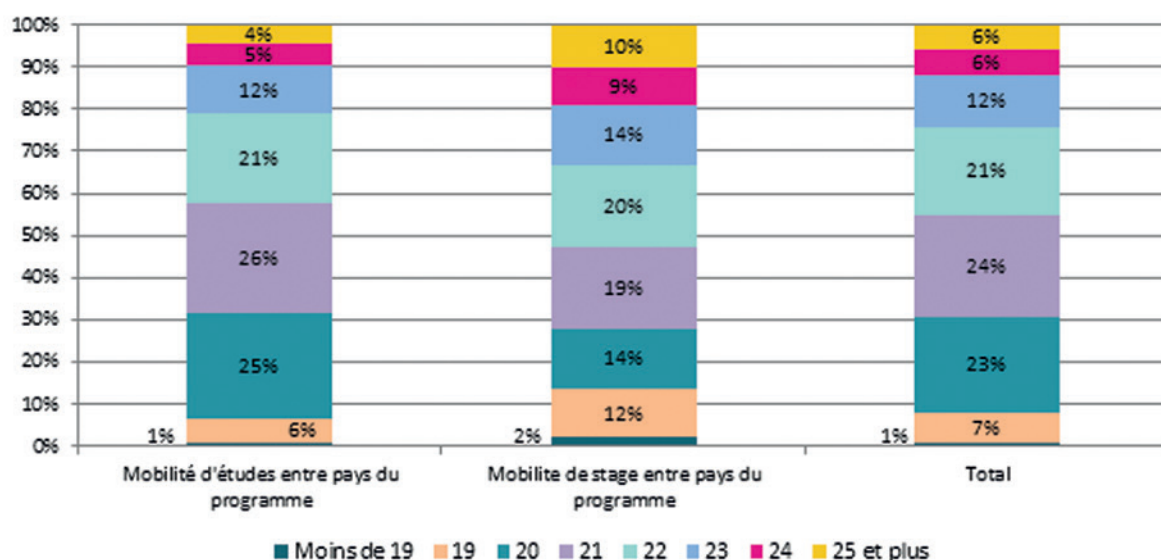
	Proportion de femmes	Proportion d'apprenants de nationalité étrangère	Part des apprenants avec deux parents français	Part des apprenants avec deux parents étrangers
Mobilité d'études (n=46 967)	59%	6%	79%	7%
Mobilité de stage (n=16 445)	57%	8%	76%	8%
Total (n=63 412)	58%	7%	78%	7%

Plus de 50% des étudiants en mobilité Erasmus + ont 21 ans ou moins et seulement 6% ont 25 ans plus. Quelques différences émergent entre mobilité d'études et mobilité de stage. Etant donné que la mobilité de stage est ouverte dès la première année dans l'enseignement supérieur, les étudiants qui font un séjour temporaire à

l'étranger pour un stage sont proportionnellement plus nombreux à l'effectuer en entrant dans l'enseignement supérieur. 14% ont 19 ans ou moins contre 7% pour ceux en mobilité d'études. Dans le même temps, la mobilité de stage est également plus utilisée par les étudiants de 25 ans et plus.

AGE DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



49% des étudiants ont un de leurs parents⁹ qui est cadre ou de profession intellectuelle supérieure. 10 points séparent les étudiants en mobilité d'études et en mobilité de stage. Ces derniers ont des origines sociales plus populaires avec près de 38% qui sont issus de familles d'ouvriers et/ou d'employés et/ou d'agriculteurs et/ou sans activité professionnelle (contre 29% pour les étudiants en mobilité d'études).

Si nous ne prenons en compte que la catégorie sociale du chef de famille, 41% des étudiants en mobilité Erasmus + ont leur chef de famille, cadre ou de profession intellectuelle supérieure et 22% ouvrier ou employé. En comparaison, les enfants de cadres ou de profession intellectuelle supérieure représente 30% de l'ensemble des étudiants français et les enfants d'ouvriers ou d'employés 23%¹⁰.

⁹ La catégorie « origine sociale favorisée » comprend les familles dans lesquelles au moins l'un des deux parents est cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

La catégorie « origine sociale moyenne » comprend les familles dans lesquelles aucun des parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure mais au moins l'un d'entre eux est de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

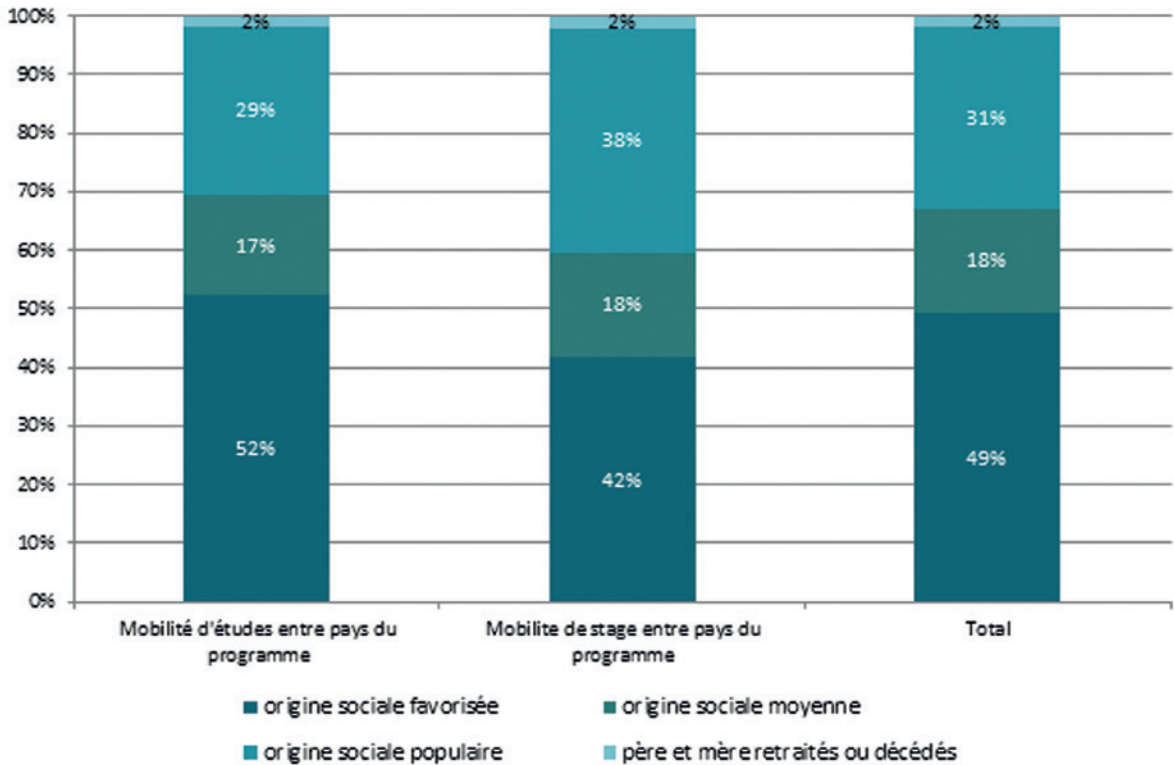
La catégorie « origine sociale populaire » comprend les familles dans lesquelles aucun des deux parents n'est cadre ou de profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire ou artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Ainsi, les deux parents sont ouvriers et/ou employés et/ou agriculteurs et/ou sans activité professionnelle.

Dans le cas où un des deux parents est décédé/inconnu ou retraité ou sans réponse, nous avons pris en compte la catégorie sociale du parent pour lequel l'apprenant a répondu.

¹⁰ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2015), Repères et références statistiques 2015, MENESR, p.188

ORIGINE SOCIALE DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

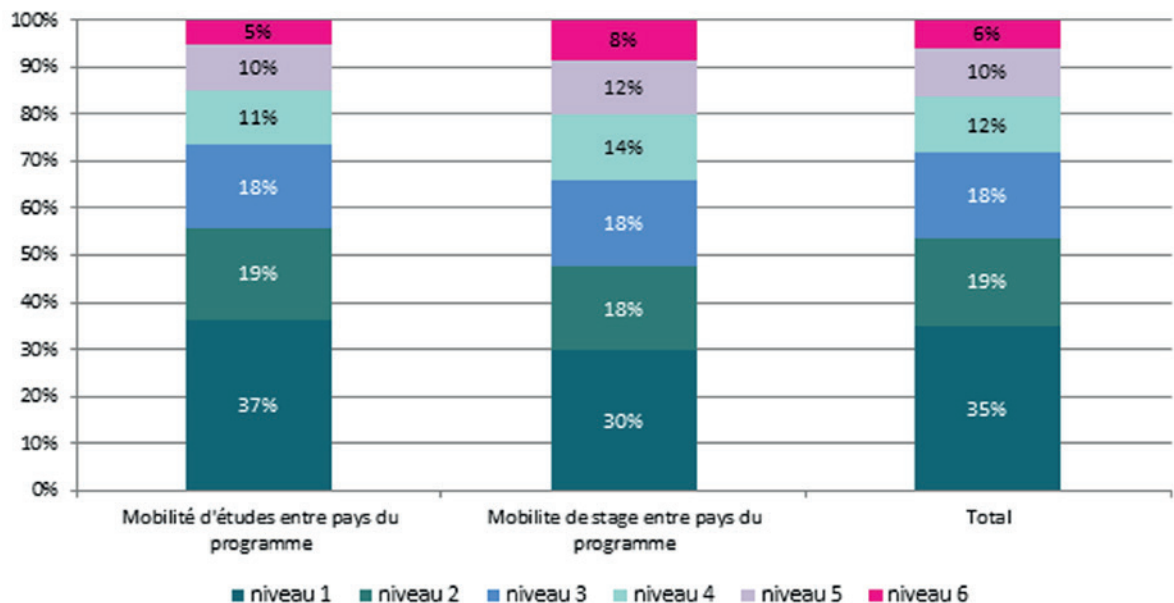


72% des étudiants en mobilité Erasmus + ont au moins un de leur parents diplômés de l'enseignement supérieur (niveau 1, 2 ou 3). Les étudiants en mobilité de stage sont moins nombreux proportionnellement à avoir un des deux parents diplômés d'un DEA, DESS (master) ou doctorat (30% contre 37%). 12% des étudiants en mobilité ont un

de leurs deux parents qui a au maximum un baccalauréat et un sur dix un CAP ou BEP. Enfin, la part d'étudiants en mobilité Erasmus + qui ont des parents qui n'ont aucun diplôme ou un brevet des collèges est de 6%. Globalement, les étudiants en mobilité de stage sont issus de familles moins diplômées que les étudiants en mobilité d'études.

NIVEAU D'ÉTUDES MAXIMAL DES PARENTS DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

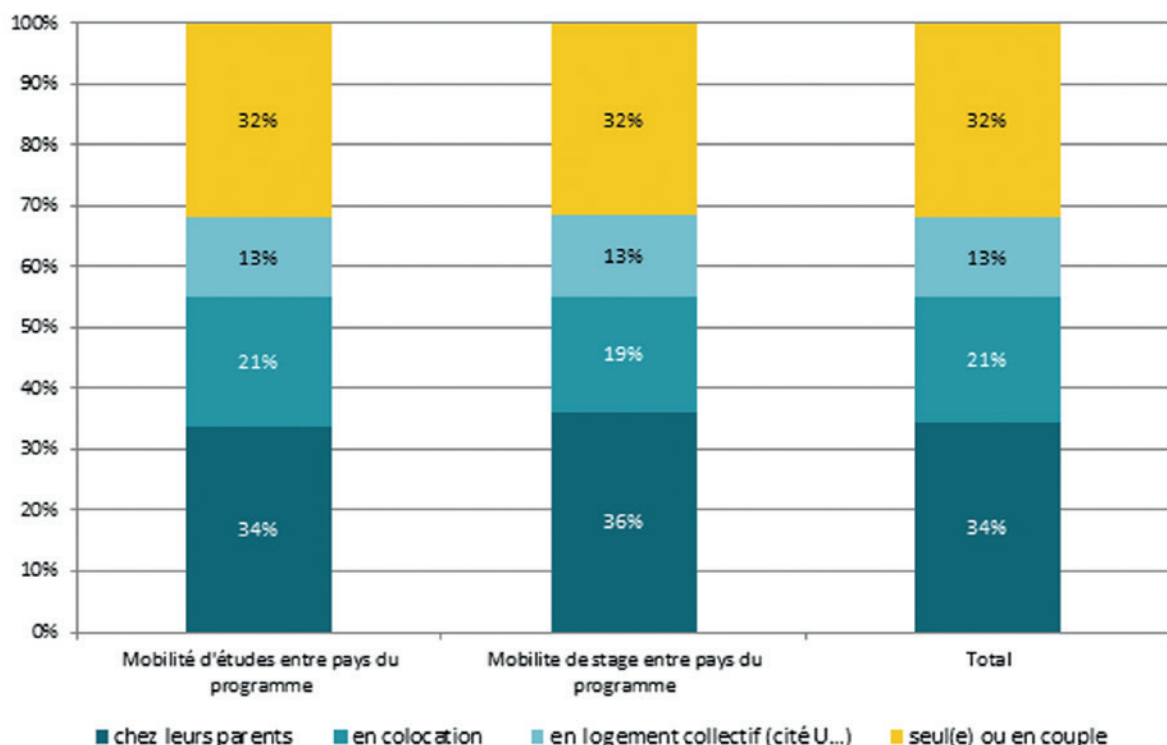


Un tiers des étudiants en mobilité Erasmus + vivaient chez leurs parents avant de partir. Deux tiers avaient décohabité du foyer parental : 21% en colocation, 13%

en logement collectif type cité universitaire et 31% en logement seul ou en couple. Peu de différences apparaissent entre les deux types de mobilité.

LIEU DE RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS AVANT DE PARTIR EN MOBILITÉ ERASMUS +

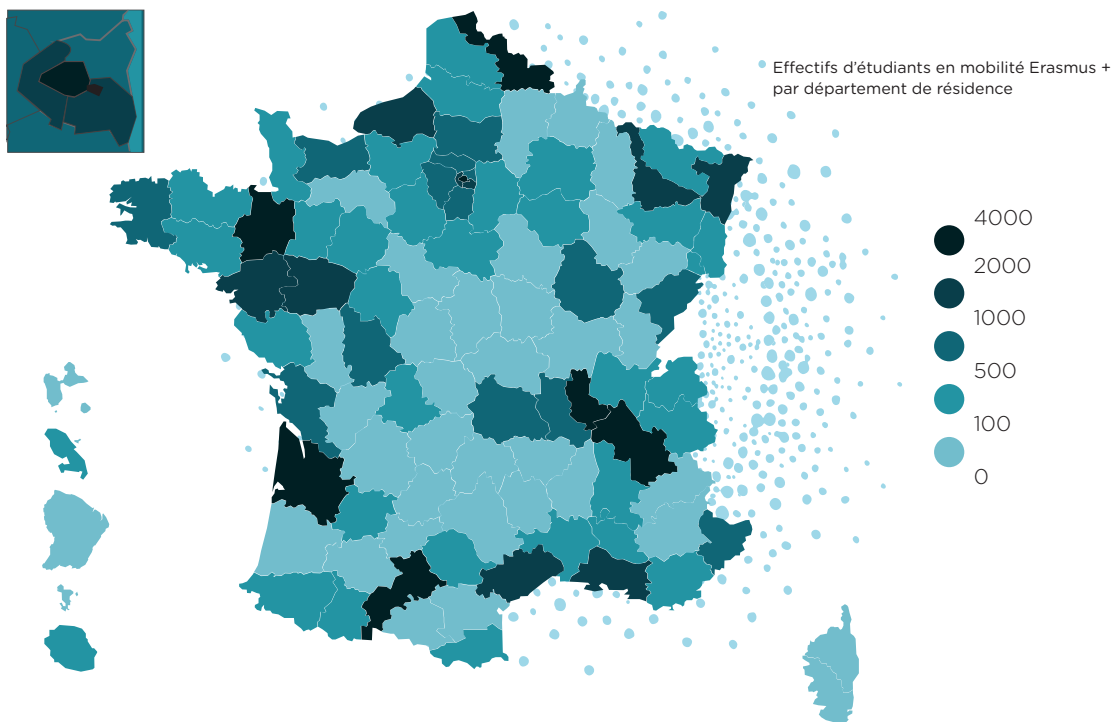
(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



Dans tous les départements français à l'exception de Mayotte, les étudiants en mobilité Erasmus + déclarent une résidence avant de partir. Ils sont plus nombreux dans les départements dans lesquels existe une université.

DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)

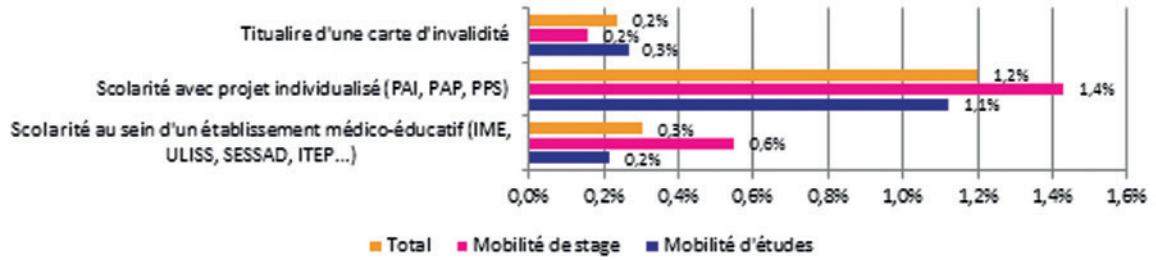


{2.3} Un étudiant sur deux en mobilité Erasmus + appartenant aux publics ayant le moins d'opportunité

Les étudiants en mobilité sont très peu nombreux à avoir effectué une scolarité dans un établissement médico-éducatif ou avec un projet individualisé. De même, la proportion d'étudiants en mobilité titulaire d'une carte d'invalidité est très faible.

TRoubles de la santé au cours de la scolarité

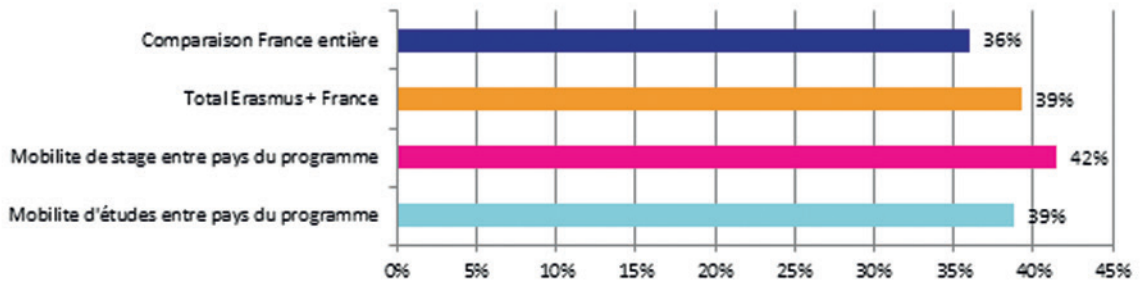
(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



39% des étudiants en mobilité Erasmus + sont boursiers sur critères sociaux. Peu de disparités apparaissent entre mobilité de stage et mobilité d'études.

TAUX DE BOURSIERS DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

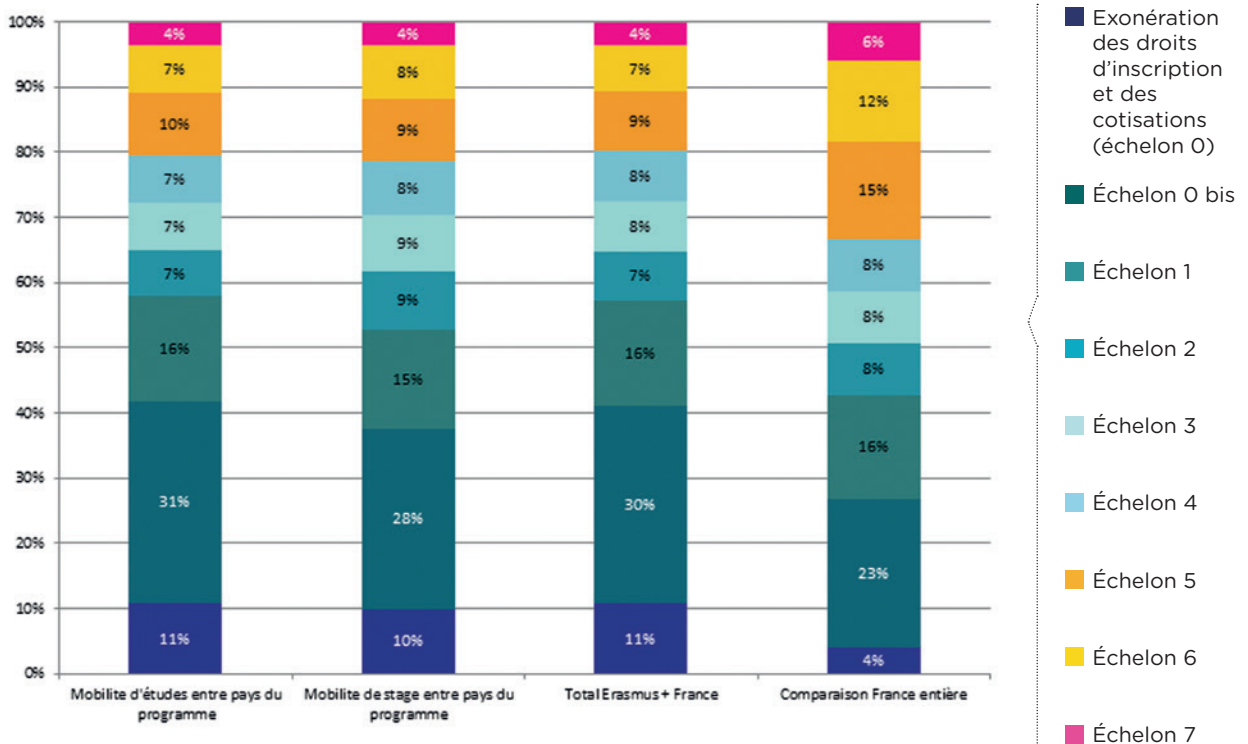
(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et système d'information AGLAE pour l'année 2014-2015)



Les étudiants en mobilité Erasmus + semblent davantage boursiers que l'ensemble des étudiants de France mais à des échelons plus faibles. 11% des boursiers en mobilité sont exonérés des droits d'inscription et des cotisations de sécurité sociale (contre 4% au niveau national). Les trois premiers échelons (échelon 0, 0 bis et 1) représentent 57% des étudiants boursiers en mobilité tandis qu'ils représentent 43% de l'ensemble des étudiants de France.

ÉCHELON DES BOURSES DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et système d'information AGLAE pour l'année 2014-2015)

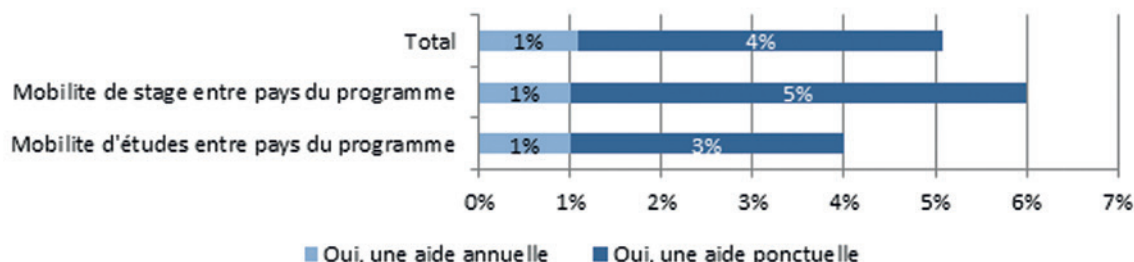


De plus, 13% des étudiants en mobilité Erasmus + déclarent qu'ils étaient étudiants - salariés au cours de l'année précédant le départ en mobilité (13% en mobilité d'études et 15% en mobilité de stage). En comparaison, d'après les données de l'Observatoire de la vie étudiante, « près d'un

étudiant sur deux travaille pendant l'année universitaire »¹¹. 5% des étudiants en mobilité Erasmus + déclarent qu'ils ont déjà bénéficié d'une aide d'urgence pour financer leurs études (6% pour la mobilité de stage et 4% pour la mobilité d'études).

AIDE D'URGENCE POUR FINANCER LES ÉTUDES DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



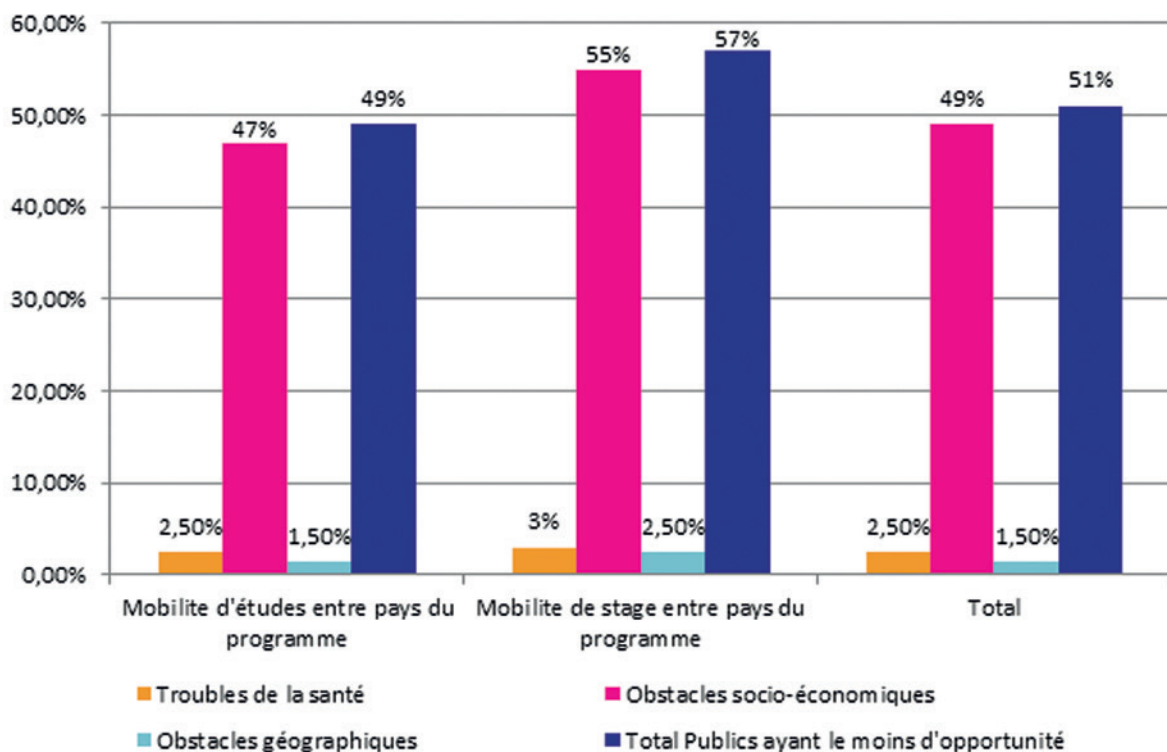
Enfin, 1,5% des étudiants résident dans les DROM-COM : 1,5% des étudiants en mobilité d'études et 2,5% des étudiants en mobilité de stage.

Si nous reprenons notre indicateur d'éloignement de la mobilité décrit précédemment, nous constatons qu'une moitié des étudiants en mobilité Erasmus + peut être considérée comme faisant partie des publics ayant le moins

d'opportunité en raison essentiellement de difficultés socio-économiques (bourses sur critères sociaux mais également salariat). Les obstacles géographiques et les problèmes de santé sont peu présents. Nous constatons que les étudiants en mobilité de stage sont plus nombreux proportionnellement à pouvoir être considérés comme publics éloignés de la mobilité.

ÉTUDIANTS AYANT LE MOINS D'OPPORTUNITÉ EN MOBILITÉ ERASMUS +

(source : enquête profil des apprenants, Agence Erasmus+ France - données redressées)



¹¹ Observatoire national de la vie étudiante (2016), Repères 2016, OVE, p.20

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus + France / Education Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus + et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle de deux ministères (ministère de l'Education nationale,

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social), l'Agence est située à Bordeaux.

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014. Il se décline en trois actions clés : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus + 2014-2020 est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.



© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut
N° ISSN : 2554-0165

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.
Crédits photos : *Shutterstockimages*. MARS 2017.



L'Observatoire Erasmus +